

# Médiathèque



**La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 15 décembre de l'année**

Le CAES vous propose de vous rembourser la totalité de votre cotisation annuelle d'accès à la médiathèque (Bibliothèque, vidéothèque, cinémathèque, ...), **sans dépasser 20 €**. Cette aide n'est accordée qu'aux adhérents internes.

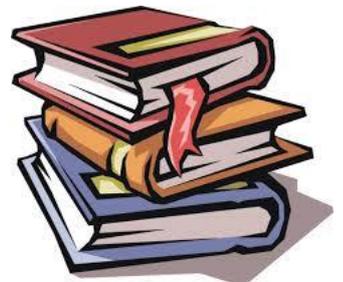
Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :

- Le formulaire de demande joint page 2,
- La facture de la cotisation au nom de l'adhérent interne,
- Votre RIB pour un remboursement par virement,

Demande à envoyer à l'adresse suivante :



**Laurent KOCH**  
**59, rue Charles Lucot**  
**52100 SAINT-DIZIER**



Formulaire de demande de subvention  
MEDIATHEQUE

**La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 15 décembre de l'année**

Nom et prénom de l'adhérent : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

- Facture de la cotisation

- RIB (pour une 1<sup>ère</sup> demande) pour un remboursement par virement

Date : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

- Justificatif

Montant : \_\_\_\_\_ - Date de paiement : \_\_\_\_\_

- Virement